



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 21 octobre 2011

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	29	17	3

**OBJET : 01-2 - SEMBOULES -
PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE
D'INSERTION - PARCELLE DW 497p
POUR 560 M² ENVIRON - CESSION A
L'EURO SYMBOLIQUE À UNIVALOM**

- 0 Original
- 0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2200/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **27/10/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **03/11/2011**

Pour le Maire,



Anthony CLAVERIE
Attaché

Le vendredi 21 octobre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/10/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Conseiller Municipal.

Présents :

M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN
M. Francis PERUGINI à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Patrick DULBECCO
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Yvette MEUNIER à M. Henri CHIALVA
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL
Mme Marguerite BLAZY à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Khéra BADAOUÏ à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à Mme Carine CURTET
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Jacques BARBERIS, Mme Martine SAVALLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Le débouché de la voie d'accès depuis la route départementale n° 35 (RD 35), pour desservir l'Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E.) du Syndicat Mixte pour Valorisation des Déchets Ménagers situé quartier des Semboules, doit être modifié afin d'améliorer la sécurité.

C'est la raison pour laquelle le syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers (UNIVALOM) a diligenté la réalisation d'une étude qui met en avant la nécessité de réaliser une voie d'insertion depuis la sortie de l'U.V.E. sur la RD 35 dont la densité est évaluée à plus de 10 000 véhicules par jour.

Le projet d'aménagement de cette voie a été validé par Département des Alpes-Maritimes, gestionnaire de la RD 35 et partenaire du Syndicat sur cette opération. Le coût des travaux est estimé à un million d'euros.

Dans le prolongement de la réalisation de cette voie d'insertion, l'étude précise également la nécessité d'agrandir le virage à l'entrée de la voie d'accès pour faciliter la giration des véhicules de catégorie poids-lourds et semi-remorques qui accèdent à l'unité de valorisation.

Cet agrandissement du virage nécessite une emprise d'environ 560 m² à détacher de la propriété communale cadastrée DW 497 constituée essentiellement d'un socle rocheux.

Par courrier du 25 mai 2011, UNIVALOM a sollicité la Commune pour la cession à l'euro symbolique de l'emprise de 560 m² environ à détacher de la propriété communale cadastrée DW 497 d'une superficie de 103.446 m².

Tous les frais inhérents à la cession de la Commune à UNIVALOM seront à la charge de ce dernier.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par **43 voix POUR sur 46** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

- **APPROUVE** la cession de la parcelle DW 497p pour 560 m² à l'UNIVALOM à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

01-2 - SEMBOULES - PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'INSERTION - PARCELLE DW 497p POUR 560 M²
ENVIRON - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE À UNIVALOM

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-2 - SEMBOULES - PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'INSERTION - PARCELLE DW 497p POUR 560 M² ENVIRON - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE À UNIVALOM -

Date de transmission de 03/11/2011

l'acte :

Date de réception de 03/11/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2200-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111021-DCM2200-11-DE

Date de décision : 21/10/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public